

4-29-2018

03 Andonian - Letter to Terzian

Krikor Guerguerian

Follow this and additional works at: https://commons.clarku.edu/naim_bey

Recommended Citation

Guerguerian, Krikor, "03 Andonian - Letter to Terzian" (2018). *Naim Bey*. 3.
https://commons.clarku.edu/naim_bey/3

This Book is brought to you for free and open access by the Private Materials (Archive 2) at Clark Digital Commons. It has been accepted for inclusion in Naim Bey by an authorized administrator of Clark Digital Commons. For more information, please contact mkrikonis@clarku.edu, jodolan@clarku.edu.

NAIM
(ENGLISH)

Paris, le 28/7/1937

Mme Docteur Mary Terzian,
Pension Melrose,
12, Clos Belmont,
Genève (Suisse) .

Madame,

Excusez-moi si je suis en retard pour répondre à votre lettre du 14 Juin. Il fallait chercher de vieux papiers et de vieilles notes abandonnées depuis des années, ce qui a pris du temps .

Les originaux des télégrammes reproduits dans mon livre, se trouvent à Londres, chez l'Armenian Bureau que les notables arméniens de Manchester avaient chargé de la publication en anglais de mon rapport. Je crois que vous avez en main cette édition anglaise. Ce n'est qu'un résumé qui a été publié sous le titre de : "The Memoirs of Naïm Bey. Turkish Official Documents relating to the Massacres of Armenians", avec une préface du Vicomte Gladstone. Mais les télégrammes sont reproduits intégralement dans ce résumé. Je quittai Londres avant sa publication, et je n'ai pu prendre avec moi que quelques-uns des originaux dont les clichés zincographiques étaient déjà prêts . Les autres restèrent à Londres pour la préparation des clichés et je les avais complètement oubliés jusqu'au jour où Abd^{ul}lahad Nouri Bey, ancien sous-directeur des déportés à Alep, qui était entré comme fonctionnaire dans le département de la marine à Constantinople, a été arrêté dans cette ville sur la demande du Dr. A. Nakashian. C'é_ tait en Août 1920. Le monstre, tout à fait consterné de son arrestation qui pouvait avoir une issue fatale pour lui, devait être jugé devant le fameux Conseil de Guerre présidé par Kurd Moustapha Pacha,

qui avait déjà condamné à mort quelques massacreurs notoires lesquels furent pendus à Constantinople .

En vue de ce procès, le Dr; Nakashian, par l'entremise de Mgr. Zaven, Patriarche de Constantinople, s'était adressé à Boghos Nubar Pacha, Président de la délégation Nationale Arménienne, le priant d'intervenir auprès de moi pour que j'envoie au Patriarcat les originaux des documents reproduits dans mon ouvrage. J'ai reçu à ce sujet une lettre de Boghos Nubar Pacha et j'ai écrit immédiatement à l'Armenian Bureau de Londres pour qu'ils envoient au Patriarcat tous les originaux qui se trouvaient chez eux, ce qu'ils firent . En même temps j'envoyais au Patriarche un long mémoire écrit au crayon par Naïm Bey, concernant Abdulahad Nouri Bey, document accablant pour son sinistre Chef, ainsi que quelques-uns des originaux dans lesquels Abdulahad Nouri bey était mentionné et qui se trouvaient chez moi .

Le Procès pourtant n'a pas eu lieu. Le propre frère d'Abdulahad Nouri, Youssouf Kemal bey, Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale, résidant à Angora , avait dépêché à Constantinople l'Archimandrite Dadjad, Chef religieux des Arméniens de Kastamouni, en menaçant si par suite du procès son frère était condamné à être pendu, ce qui était plus que probable, de faire massacrer impitoyablement tous les Arméniens se trouvant dans les régions d'Anatolie soumises au Gouvernement Kémaliste. Le pauvre Archimandrite arménien, convaincu que ce n'était pas une vaine menace était allé à Constantinople pour supplier le Patriarcat Arménien et le Dr. Nakashian de se désister du procès .

Sur ces entrefaits, le Cabinet Férid Pacha, qui était au

pouvoir à Constantinople et qui avait signé le Traité de Sèvres, a dû démissionner sous la poussée du mouvement Kémaliste qui se propageait d'une manière menaçante même à Constantinople, où les esprits étaient montés à la suite de la publication des dispositions accablantes et désastreuses du Traité signé à Sèvres. Un nouveau Cabinet, nettement attaché au mouvement Kémaliste, a pris en main les rênes du Gouvernement à Constantinople, et un de ses premiers actes a été non seulement l'élargissement d'Abdulahad Nouri bey, mais encore l'arrestation des membres du Conseil de Guerre qui devait juger le monstre, de son président Kurd Moustapha Pacha et du Dr. Nakashian. Ils furent déférés devant un nouveau Conseil de Guerre, et le Dr. Nakashian a eu toutes sortes de tribulations avant d'être libéré.

Si cet incident vous intéresse, vous pouvez en demander des détails au Dr; Nakashian lui-même, qui depuis s'est installé à New-York. La dernière adresse que je connais de lui était: 530 W.156th Street, New York City.

Quant aux documents envoyés au Patriarcat soit de Londres, soit directement par moi, et qui étaient versés au dossier du procès intenté à Abdulahad Nouri, ils sont restés naturellement là-bas. Je n'ai jamais su ce qu'ils sont devenus.

Je ne pensais plus à ces documents quand, en Avril 1921, si je ne me trompe, j'ai été convoqué comme témoin à Berlin, par le Tribunal de Moabit devant lequel devait se dérouler le procès de l'assassinat de l'ancien Grand-Vizir Talaat Pacha. Un jeune Arménien, Soghom Teilerian, l'avait abattu par un coup de feu sur l'avenue Hardenbergerstrasse de Berlin. Les avocats de Teilerian m'avaient prévenu en même temps qu'il serait très utile si, à l'appui de mon ouvrage qu'ils comptaient utiliser au cours du procès, je leur apporte quel

ques-uns des originaux des télégrammes reproduits dans mon livre .

Je suis parti donc à Berlin, ayant avec moi ce qui me restait de ces documents, particulièrement les lettres de Béhaeddine Chaker bey, ainsi que le déchiffrement de quelques télégrammes chiffrés portant l'apostille du Vali d'Alep, Moustapha Abdulhalik bey .

Naturellement la question de leur authenticité a été soulevée à Berlin dès nos premières entrevues avec les avocats de Teilérian. Le 10 Juin 1921 je leur ai remis une petite note au sujet de la provenance de ces documents. Je vous en envoie une copie que vous trouverez ci-après. Cette note, n'ayant qu'une valeur unilatérale, ne pouvait pas résoudre la question, et les avocats de Teilérian, dont deux des plus notoires membres du Barreau de Berlin, le Dr. Von Gordon et le Dr. Werthauer, et le troisième un des plus éminents juristes de l'Allemagne, le Prof. Niemayer de l'Université de Kiel, avant de se servir de ces documents et de les présenter au Tribunal, ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour se convaincre de leur authenticité. Déjà, à cet effet, par l'entremise du Dr. Lepsius, ils avaient soumis l'examen de mon livre et des documents y reproduits à un fonctionnaire du Ministère des Affaires étrangères, Mr. W. Rossler, qui avait été Consul d'Allemagne à Alep pendant toute la durée de la guerre, et, de ce fait, un témoin oculaire et digne de foi des atrocités commises contre les Arméniens. Mr. W. Rossler qui se trouvait à Eger faisant un bon accueil à la démarche du Dr. Lepsius, avait répondu par un long rapport qui concluait à l'authenticité des documents .

Ce rapport portait la date du 25 Avril 1921, mais il n'est pas parvenu aux avocats que le 12 ou le 13 Juin, parce que l'auteur, étant fonctionnaire, avant de l'envoyer au Dr. Lepsius, s'était vu obligé de le soumettre au consentement de son Ministre . Celui-ci

avait donné son autorisation, à condition que le rapport destiné à l'édification des avocats, reste strictement confidentiel et qu'on n'en fasse pas état devant le Tribunal. En même temps, le Ministre, voulant éviter toute immixtion au procès, avait interdit au Consul Rössler de témoigner devant le Tribunal, ce qui lui avait valu des attaques très désobligeantes et ironiques d'une bonne partie de la presse de Berlin.

Le rapport Rössler a convaincu complètement les avocats, qui ont immédiatement chargé le Dr, Paul Pfeffer, de Berlin, de la traduction allemande des dépêches de Talaat Pacha, et l'ont publiée en une feuille volante de 4 pages, qui a été diffusée et communiquée aux membres du Tribunal, aux jurés, à la presse et à diverses personnalités officielles. Une fois le terrain ainsi préparé, les avocats surent utiliser très adroitement devant le tribunal les originaux de quelques-uns de ces documents qui jouèrent un rôle important et contribuèrent beaucoup à la fin heureuse du procès. Vous savez que Teilerian a été acquitté.

C'est au su du rapport Rössler que le grand polémiste allemand Maximilien Harden, à l'encontre de son non moins célèbre corréligionnaire Emile Ludwig (tous les deux étaient Juifs) qui s'était attaché à la cause pro-turque, consacra à mon livre un numéro entier de son fameux hebdomadaire "Die Zukunft" (le N° du 4 Juin 1921; il en avait eu la nouvelle avant les avocats, probablement par l'entremise du Dr. Lepsius) et fut un des plus ardents défenseurs de la cause de l'accusé et des Arméniens en général, pendant toute la durée du procès.

Vous trouverez ci-après un exemplaire de la feuille volante portant la traduction du Dr. Pfeffer. Quant au rapport de Mr. Rössler

j'en possède bien une copie, mais elle m'a été donnée par le regretté Dr; Lepsius, à condition que je n'en fasse jamais mention publiquement, sans avoir pris, au préalable, l'autorisation écrite du Consul Rössler .

Ce rapport est en allemand. Il contient beaucoup de critiques sur la composition de mon ouvrage, qu'il considère dénué de toute objectivité. D'autre part, il en réfute la plupart des passages qui concernent la conduite des Allemands se trouvant en Turquie pendant la Guerre . Certes, il a raison dans la plupart des cas qu'il souligne. Il oubliait seulement que mon ouvrage n'était pas un travail historique, mais avait un but de propagande et, naturellement, il ne pouvait pas être exempt des imperfections inhérentes à ces sortes de publications. Il faut encore avoir en vue cette circonstance qu'à cette époque, pour se faire entendre dans les pays de l'Entente, il fallait inévitablement dire quelque chose de désobligeant sur le compte de l'Allemagne. J'ajoute encore ceci qu'au cours de la publication de mon livre, l'Armenian Bureau de Londres et la Délégation Nationale Arménienne de Paris, pour les besoins de la cause qu'ils défendaient, se sont comportés un peu trop cavalièrement avec mon manuscrit .

Mais le Consul Rössler était un sportif. Bien que très monté contre moi à cause des accusations dont les Allemands étaient l'objet dans mon livre, il a été très chic dans la partie de son rapport, qui traitait des documents concernant les massacres . Cette partie de son rapport est convainquante et en même temps très instructive pour la compréhension de la tragédie arménienne qu'il inonde de lumières .

Des documents originaux en question je n'ai trouvé parmi mes papiers que la lettre en date du 18 Février de Béhaeddin Chakir bey. Sa seconde lettre, ainsi que les originaux de quelques télégrammes, étaient versés au dossier du procès Teilérian, ils doivent s'y trouver encore. Après mon retour à Paris, j'ai fait deux démarches successives pour les avoir, mais elles sont restées sans résultat. En Septembre 1921, l'un des avocats de Teilérian, le Dr. Werthauer, était de passage à Paris avec sa femme. Ayant été prévenu par un ami, je leur ai rendu une visite à l'Hôtel Crillon où ils étaient descendus et, profitant de l'occasion, j'ai soulevé la question de ces documents. Le Dr. Werthauer m'a promis de s'en occuper à son retour à Berlin, mais je n'ai jamais eu de ses nouvelles.

Vous me demandez d'autre part pourquoi je n'ai pas mentionné dans mon livre le nom de Béhaeddin Chakir bey comme signataire des deux lettres y reproduites, adressées à Djémal bey, tandis que je savais que son nom avait été déjà divulgué par les journaux de Constantinople.

La réponse est très simple. Au cours de la publication de mon livre, je ne savais pas que ces lettres étaient de Béhaeddine Chakir bey. Elles ne portent d'ailleurs, comme signature qu'une parappe illisible, qui, à première vue, paraît plutôt un signe conventionnel. La chose m'a été dévoilée plusieurs mois après la publication de mon livre, en 1921, à Berlin. Un comité Arménien qui s'occupait dans cette ville de la défense de teilérian, avait accumulé un tas de journaux arméniens dans lesquels se trouvaient des publications concernant les massacres. Comme à Paris je n'avais pas l'occasion de voir des journaux de Constantinople, je les ai feulletés par curiosité

et tout d'un coup je suis tombé sur une traduction d'une des lettres de Behaeddin Chakir bey, signée en toutes lettres de son nom. C'était une coupure non datée d'un vieux numéro du journal "Joghovourti Tzaïne", probablement publié en 1920. Comme dans mon livre la lettre en question n'était signée d'aucun nom, j'ai eu la curiosité toute naturelle de savoir pourquoi on avait mis le nom de Béhaeddin Chakir au bas de la traduction. J'ai écrit donc une lettre au dit journal turc (probablement le "Sebah" de l'Arménien Mihran Bey, ayant comme rédacteur en chef Ali Kémal Bey, connu par ses tendances anti-Unioniste) qui l'avait publiée avec la signature de Béhaeddin Chakir Bey. Plus tard j'ai appris que la paraphe se trouvant au bas des deux lettres reproduites dans mon livre, constituait le mot "Béha", nom familier donné à Béhaeddin Chakir par ses intimes. Vous voyez bien que la chose n'est pas compliquée pour en être intrigué.

Autre question que vous me posez. Vous désirez savoir si Djémal Bey, destinataire des deux lettres de Béhaeddin Chakir était sous les ordres de Naïm Bey ? Mais non ! Je vous avais écrit longuement à ce sujet dans ma première lettre. La différence est énorme entre les deux hommes. Naïm Bey était un fonctionnaire tout à fait insignifiant, tandis que Djémal Bey, en qualité de Secrétaire Responsable (Kiatibi Messoul) du Comité Union et Progrès à Alep, était le maître absolu dans toute l'étendue de cette province, et plus haut placé que le Préfet (Vali) lui-même, naturellement pour les affaires de l'administration civile seule. Il ne pouvait pas intervenir dans les affaires militaires, mais dans les affaires civiles — comme les déportations et les massacres — toute chose était entièrement soumise à son autorité. Veuillez relire ma première lettre, ainsi

que la page 100 de mon livre .

Il semble que le Sous-Directeur des déportés, Abdulahad Nouri Bey, étant une créature dévouée au Comité Union et Progrès et un homme des plus sûrs, Djémal Bey avait versé à son Bureau les 2 lettres de Béhaeddin Chakir Bey, comme ligne de conduite, qu'il a suivie d'ailleurs à la lettre. Cela explique en même temps comment Naïm Bey les a trouvées et les a transmises avec les autres documents provenant du Bureau d'Abdulahad Nouri Bey dont il était le Secrétaire. C'était un Bureau des plus mal tenus, dans un désordre indescriptible, les pièces d'Archives entassées pêle-mêle dans des tiroirs, sans numérotage, sans inscription, sans aucun système de classement. D'ailleurs, tous les Bureaux concernant les déportés dans chaque ville ou région, se trouvaient dans le même état de désordre .

. . .

Dans la note que j'avais remise à Berlin aux avocats de Teilérian et dont la copie est annexée à cette lettre, vous trouverez décrite quelques-unes des circonstances dans lesquelles nous avons pu procurer les documents reproduits dans mon livre . Cette Note n'est pas complète . Il y avait des choses que je ne pouvais pas divulguer ni dans mon livre, ni aux avocats de Teilérian, pour ne pas discréditer les a la personnalité de Naïm Bey qui n'était pas bien propre. Il était devenu entre nos mains un espion qui trahissait sa patrie. Et c'est déjà tout dire ! Il était, d'autre part, très mal vu comme fonctionnaire, mais on le supportait, naturellement, sans rien savoir de ses trahisons, parce qu'il ne constituait pas une exception dans le personnel administratif de la ville d'Alep, qui comptait de vrais canailles, en comparaison desquelles Naïm Bey pouvait être

considéré comme un saint. C'était un buveur et un joueur invétéré, et ce sont justement ces vices qui l'ont poussé à la trahison. La vérité est que nous avons acheté tout ce qu'il nous a procuré comme document .

Mais le fond de sa nature était bon . Tout d'abord, malgré la déchéance dans laquelle il était tombé, il respirait une confiance entière. On pouvait toujours se fier à lui .

Je l'avais connu dans un des camps de concentration des déportés du Désert Mésopotamien, à Meskéné, où on l'avait envoyé provisoirement pour remplacer le Mudir (Directeur) Tcherkesse Hussein Bey qui avait été destitué parce qu'il ne montrait aucun zèle dans l'exécution des ordres que les autorités d'Alep lui transmettaient sans répit. A cette date les massacres de Der-Zor avaient commencé et le sous-directeur des déportés à Alep pressait Hussein Bey pour qu'il évacue le camp de Meskéné, en envoyant les déportés à Der-Zor pour y être exterminés. Mais Hussein Bey ne voulait pas se séparer de ses déportés, tout au moins de ses déportés aisés qui lui payaient largement sa mansuétude . Naïm Bey, en attendant que Hussein Bey trouve un moyen de se justifier, ne faisait que suivre la même voie et ça rapportait beaucoup à cette période où chacun vivait sous la terreur d'être refoulé dans la zone des massacres dont les nouvelles devenaient de plus en plus terrifiantes d'un jour à l'autre .

C'est dans ces circonstances que Naïm Bey suggéra à quelques familles aisées de fuir à Alep, en promettant de leur faciliter la chose, naturellement moyennant finance . Ces familles originaires de Konieh, d'Adana, d'Ak-Chéhir, etc... n'avaient pas à choisir, mais n'osaient pas profiter de la proposition de Naïm Bey, en pensant , d'ailleurs très judicieusement, que la fuite de groupes de six, sept

ou dix personnes ne pouvait pas rester inaperçue sur le parcours de la longue route qui séparait Meskéné d'Alep et pouvait avoir des conséquences funestes .

Naïm Bey proposa alors d'envoyer tout d'abord un seul homme à Alep pour s'y éboucher avec un certain cocher arabe de sa connaissance. D'après lui, ce cocher qui se nommait Nakhli, était un homme sûr , discret, très probe et bien capable de faire le transfert de ces familles sans les exposer à aucun danger . D'autre part, étant originaire de ces parages, il pouvait trouver au cours du trajet, une aide appréciable chez les villageois arabes qui se trouvent installés dans cette région et qui sont d'habitude très solidaires entre eux .

Comme j'étais très lié avec les familles en question et au courant de leurs pourparlers avec Naïm Bey, ces familles m'ont prié d'assumer le rôle d'émissaire. Moi-même je n'avais pas d'autre choix et je n'ai pas mis beaucoup de temps pour accepter leur proposition et tenter ma chance .

J'ai eu à cet effet plusieurs entrevues avec Naïm Bey qui a bien voulu me remettre une recommandation adressée au susnommé Nakhli et, une nuit, je me suis mis en route vers Alep . Mais, comme je ne connaissais pas encore assez bien le vrai caractère de Naïm Bey dont la qualité de fonctionnaire turc m'inspirait une juste méfiance, je n'ai pas suivi l'itinéraire qu'il m'avait désigné , craignant un guet-apens. Au lieu de l'aile droite de la chaussée qu'il m'avait recommandée et qui constituait vraiment un raccourci, j'ai suivi l'aile gauche, bien plus difficile et longue, mais couverte de monticules de sable et de chaux qui me permettaient de me cacher

et de dormir le jour, puisque je ne pouvais marcher que la nuit. J'ai mis 3 jours et 4 nuits pour arriver à Alep, n'ayant pour toute nourriture que des galettes dures comme la pierre et une provision de caroubes et de concombres, en avançant toujours sur une distance d'un ou deux km de la chaussée, sans perdre de vue la ligne télégraphique qui se prolongeait sur toute la longueur de la chaussée et qui constatait le seul moyen de mon orientation vers la grande ville .

Parfois j'étais accompagné de 2 ou 3 hyènes qui me suivaient placidement dans la nuit, d'une distance moyenne et presque réglementaire, en guettant ma chute. A l'aube elles se terraient comme moi. Je ne les ai jamais vues à la lumière du jour, ni même la nuit d'ailleurs. Je ne voyais que la lueur sinistre de leurs yeux qui dansaient dans le noir comme des feux follets . Naïm Bey m'avait déjà prévenu à leur sujet , en me recommandant de continuer tranquillement ma route, sans tenir compte de leur présence et de ne jamais fuir devant elles, ce qui pouvait les inciter à m'attaquer . La 3ème nuit avait à peine tombé qu'ils m'abandonnèrent qu'elles me lâchèrent définitivement pour suivre la piste d'une bande bruyante de corbeaux qui probablement se dirigeaient vers des cadavres .

Une fois à Alep, j'ai trouvé très facilement le cocher Nakhli, homme vraiment aimable et sûr, qui ne fit aucune difficulté pour accepter la proposition et qui, en quelques trajets, a pu transférer à Alep 16 familles, prenant gratuitement avec chacune d'elles un ou 2 des intellectuels arméniens qui se trouvaient à Meskéné dénués de toutes ressources, comme c'était convenu avec Naïm Bey .

Naturellement , c'est grâce aux mesures prises par ce dernier que Nakhli a pu faire le transfert des 16 familles et des intellectuels, en toute sécurité, sans que la chose s'ébruite, L'un et l'autre furent bien rétribués par ces familles .

Plus tard, une partie des personnes appartenant à ces familles furent arrêtées à Alep, comme des fugitifs de Meskéné. Moi-même j'ai été arrêté aussi, mais on m'a libéré immédiatement, grâce à un certificat que des amis m'avait^{en} procuré. Les autres ont été confrontés avec Naïm Bey, qui était de retour à Alep, mais celui-ci a juré ses grands dieux qu'il ne les avait jamais vus à Meskéné, ce qui facilita leur libération. Le cocher Nakhli, arrêté à son tour à la suite d'une dénonciation, nia énergiquement, comme savent le faire les arabes; on le garda des mois durant en prison, mais il ne dénonça personne .

Naïm Bey pouvait bien profiter de cet incident pour réduire à sa merci, au moyen d'un chantage en règle, les familles fuyardes, mais il ne les a jamais inquiétées . Certes il pensait à ces personnes chaque fois qu'il se trouvait à cours d'argent, ce qui arrivait souvent, mais en aucune occasion il ne s'est adressé directement à elles. D'habitude il se servait de mon entremise et comme ces gens étaient munis de ressources et que d'autre part ils gardaient une vive reconnaissance à Naïm Bey qu'ils considéraient justement comme leur sauveur, mon intervention ne demeurait pas sans résultat. D'ailleurs les sommes demandées par Naïm Bey étaient des plus minimes .

C'est en profitant de cette intimité que petit à petit j'ai pu l'utiliser au début pour nous procurer des nouvelles sur la marche des événements et sur les intentions du gouvernement local et ensuite

en le poussant à soustraire des documents se trouvant dans les dossiers de la Sous-direction des Déportés qui, à cette date, ne fonctionnait plus, les massacres de Der-Zor étant terminés depuis des mois. La chute d'Alep était imminente, les Anglais se trouvant tout près de Damas. J'ai dit à Naïm Bey qu'une fois les Anglais à Alep, il pourrait vendre aux autorités arméniennes qui devaient être constituées, et à des prix considérables, toutes sortes de documents concernant les massacres. En même temps je l'ai incité à écrire ses mémoires sur les affaires arméniennes .

C'est pour cette raison qu'il resta à Alep. Après l'occupation de la ville par les Anglais, les Arméniens constituèrent une Union Nationale qui s'empessa d'acheter, après maints examens, les documents dérobés par Naïm Bey et l'achat a eu lieu dans les conditions décrites dans ma Note de Berlin du 10 Juin 1921 .

J'écris tout ceci tout à fait confidentiellement, dans le seul but de contenter votre curiosité. J'ai tracé dans mon livre un portrait tout différent de Naïm Bey et le rétablissement de la pure vérité , en ce qui le concerne personnellement, ne peut servir à rien. Naïm Bey était un être complètement amoral. Il avait des vices pour lesquels il était disposé de vendre bien des choses, mais pas tant. La différence en est considérable. Je n'oublie pas qu'il n'a jamais menti au cours des longues relations que j'ai eues avec lui . En un mot, il avait une nature par des éléments tout à fait contradictoires, plutôt meilleurs que pires . et vous pouvez vous faire une idée par ce qui précède, des profits que nous avons pu retirer des premiers, sans être gênés des seconds . Je pense constamment à lui et toujours

avec une sympathie que les années n'ont pu diminuer. C'est parce que j'ai joué souvent ma tête dans mes relations avec lui -- exercice dangereux, mais très conforme à ma nature aventureuse -- et il ne m'a jamais trahi .

Quant à la dénomination exacte de sa fonction, on l'a traduite dans l'édition anglaise de mon livre: "Chief Secretary of the Deportations Committee of Aleppo " . Ce n'est pas tout à fait exact. Il fallait dire: " Secrétaire du Bureau de la Sous-Direction des Déportés à Alep" . Malheureusement je ne sais pas l'Anglais et je ne peux pas vous donner une version convenable en anglais . J'espère que vous arriverez à vous débrouiller toute seule .

Veillez m'excuser de la longueur de cette lettre. J'ai profité de votre curiosité pour mettre sur papier quelques souvenirs de ces jours mémorables que le temps n'a pas altérés encore .

Je vous souhaite bonne chance pour votre travail, dont j'espère recevoir des nouvelles et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs .

Votre bien dévoué

ARAM ANDONIAN